

## DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE (4 PAGES)

### 1°) Préalable n°1

Une partie des personnels du lycée souhaite vous faire part de leurs réflexions au sujet du débat national sur l'avenir de l'école.

- Ce débat est-il réellement démocratique ?
- Peut-on répondre en trois heures à des questions que se posent de nombreux spécialistes depuis 50 ans ?
- Comment synthétiser plus de 15 000 débats ?
- Il nous semble que l'intitulé de certaines questions oriente le débat et donc le cloisonne.
- Peut-on faire un débat sur l'école sans faire un débat sur nos choix de société ?

Malgré nos réticences, nous tenons à assister à ce débat, non pas parce que nous croyons à sa portée nationale mais parce que nous y voyons l'occasion de nous rencontrer localement.

### 2°) Préalable n°2

L'occitan, langue vivante enseignée dans les écoles, collèges, lycées, universités, et les autres langues minoritaires sont les grandes oubliées du débat français sur l'école qui a pour objectif de fixer la future loi d'orientation scolaire.

Si la loi qui vient n'en parle pas du tout, son enseignement sera entravé fortement.

C'est ce que pensent les professeurs d'occitan qui regrettent que dans les 22 questions à débattre dans quelques 15 000 lieux, aucune ne fasse mention des langues dites "régionales". Dans les mots clés à proposer dans les débats, se trouve uniquement la mention "langues étrangères" alors que pourrait figurer la mention "langues vivantes".

Une solution consiste à participer aux débats sur Internet en faisant des propositions à l'adresse e-mail [debatnational@education.fr](mailto:debatnational@education.fr).

C'est l'appel lancé par les professeurs d'occitan d'Occitanie qui ne veulent pas que leur langue disparaisse de la loi d'orientation scolaire.

---

### Question n°2 : Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

▪ Le premier problème soulevé est celui de la distinction entre éducation et instruction : la première se ferait au sein de la famille et la seconde à l'école. Il semble cependant que les deux soient indissociables, d'où la nécessité d'un partenariat entre famille et école.

Certains font aussi remarquer la difficulté de définir précisément les deux termes ( on parle bien de l'Education Nationale ).

De l'avis de certains, la mission première de l'école est de donner l'accès à l'instruction à tous les enfants, afin qu'ils puissent développer leur esprit critique.

▪ L'école doit-elle préparer à la vie active ? Les stages en entreprises sont évoqués : ils pourraient être utiles pour comprendre mieux le monde du travail. Aujourd'hui, le sont-ils réellement, étant donné les conditions dans lesquelles ils se déroulent ? ( Stages souvent trop longs et où les élèves sont trop passifs.)

▪ L'école doit donner le niveau de culture générale le plus élevé possible pour rendre accessibles tous les types de parcours personnels et professionnels. D'où la nécessité de diversifier les activités à l'école, notamment en développant l'enseignement des arts et du sport pour tous les élèves. Certains évoquent alors l'idée de l'école ouverte.

---

### Question n°8 : comment motiver et faire travailler plus efficacement les élèves ?

- Compte-rendu du débat entre les délégués lycéens.
- Etat des lieux établi par les élèves :
  - Plaisir d'apprendre entravé par l'exigence de réussite.
  - Manque d'aide individualisée pour les élèves en difficulté.
  - Inadéquation entre la demande du lycée et celle du collège ( particulièrement en langues étrangères ).
  - Motivation des élèves dépendante de l'existence ou non d'un projet personnel : importance de l'orientation.

Propositions des élèves :

- Aide individualisée à mettre en place en première et en terminale, et dans d'autres matières que le français et les mathématiques.
- Réduction du nombre d'élèves par classe.
- Palier de mise à niveau entre le collège et le lycée.
- Associer aux notes de l'examen final (motivation) celles d'un contrôle continu (moins de pression).
- Accompagnement du projet individuel de l'élève par un professionnel de l'orientation.
- Journées découverte des entreprises.
- Utilisation et libre accès au câble et au satellite pour les langues vivantes.
- Redessiner les programmes : tronc commun de base et spécialisations.
  - L'assemblée commence par rebondir sur le problème de l'enseignement des langues vivantes soulevé par les élèves. Les enseignants de langue regrettent le peu d'heures dont ils disposent et leur difficulté à travailler l'oral avec des effectifs importants. Certains participants se posent la question d'un apprentissage trop littéraire des langues vivantes et se demandent si l'école ne doit pas mieux préparer à la pratique orale
    - On évoque ensuite la lourdeur des journées des élèves, notamment en milieu rural où le ramassage scolaire est très tardif.
    - On reprend l'idée des élèves que le désir d'apprendre est souvent lié à un projet personnel. D'où la nécessité de renforcer l'aide à l'orientation.
      - Une participante évoque des expériences de travail interdisciplinaire qui permet souvent de donner plus de sens à ce que les élèves apprennent. Elle précise cependant que ce type de travail ne peut se faire que sur la base du volontariat des enseignants.
        - Les nouvelles technologies pourraient être un support de travail motivant mais
          - la puissance publique doit donner les conditions d'accès à la culture, sans se préoccuper de rentabilité
          - les moyens humains sont encore insuffisants.
          - Le principe des cycles ( type premier degré ) pourrait être appliqué dans le secondaire : on pourrait imaginer, par exemple en première-terminale, un système d'unités de valeur à valider en deux ou trois ans, avant l'examen national. Certains évoquent cependant des problèmes d'organisation. D'autre part, ce type de fonctionnement impliquerait un éclatement du groupe-classe. Certains pensent que cela déstabiliserait les élèves, d'autres évoquent des expériences à l'école élémentaire qui font apparaître une bonne adaptation des enfants à un fonctionnement plus ouvert.
            - On évoque enfin le redoublement qui n'est utile que s'il n'est pas vécu comme une punition. Des enseignants parlent de leurs difficultés à pronostiquer la réussite scolaire et des parents parlent des leurs pour choisir la meilleure solution pour leurs enfants.

---

#### Question n° 10 : Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

a) Idée force : Renforcer l'accompagnement de l'orientation et de l'information de l'élève.

Pour aborder cette question, une première intervention relève l'importance de la fonction du « conseiller d'orientation ». On constate que le temps, du fait d'une surcharge de travail, manque pour aborder le suivi systématique de l'ensemble des élèves souhaitant rencontrer ce conseiller. L'expérience locale démontre que le conseiller d'orientation n'est présent qu'une fois tous les 15 jours et manque de disponibilité. Par ailleurs, l'initiative dans ce domaine revient particulièrement à l'élève qui se sent seul pour y faire face. Certaines personnes notent que les enseignants ne sont pas formés pour orienter les élèves ; ils n'ont pas de formation en psychologie notamment. Enfin, le manque de temps des enseignants ne leur permettrait pas d'assurer ce travail d'orientation.

Pourtant, l'enseignant semble le mieux placé pour conseiller les élèves qu'il connaît et pratique durant une ou plusieurs années alors que le conseiller d'orientation n'a pas cette connaissance des élèves. Aussi propose-t-on dans l'assemblée de renforcer le rôle du professeur principal dont c'est la fonction « historique » dans une classe d'assurer le lien entre les élèves, qu'il connaît bien, les professeurs et les familles. Le professeur principal est un personnage clé du dispositif d'une classe ; il pourrait assumer cette fonction de conseiller en orientation dans un cadre de travail bien précis.

De ce fait, l'assistance remarque la différence entre 3 besoins distincts de l'élève : tout d'abord recevoir une appréciation des professeurs sur leurs aptitudes scolaires, puis une information précise sur

les métiers et enfin le désir de déterminer ses choix personnels ou d'approfondir la connaissance de soi, ce qui relève davantage de la psychologie. Par conséquent, il semble que dans ce domaine, il serait souhaitable de distinguer la profession d'enseignant, de documentaliste et celle de conseiller en orientation plus axé sur la psychologie. Ce travail d'orientation implique en premier lieu un partenariat entre les enseignants et le conseiller d'orientation psychologue.

Concernant les métiers, les centres d'information et d'orientation (C.I.O.) devraient être plus accessibles (questions des horaires, du personnel suffisant) et leur accès facilité (horaires d'ouverture et distances égales pour tous les élèves).

Le rôle des parents est également important dans ce domaine, mais d'aucuns remarquent que le problème de l'information est tout aussi crucial pour les parents que pour les élèves, notamment en milieu rural.

- Proposition de nommer un conseiller en orientation dans chaque établissement
- Proposition d'organiser une formation initiale à l'orientation pour les enseignants
- Proposition pour étudier le rôle du professeur principal dans l'orientation des élèves en partenariat avec le conseiller d'orientation psychologue.

b) Idée force : renforcer le dialogue et les contacts entre le monde professionnel, universitaire et celui du secondaire.

L'assemblée se penche alors sur les différents moyens qui favorisent cette orientation. On constate qu'il existe des « carrefours métiers » au cours desquels des professionnels exposent le contenu de leurs métiers aux lycéens. Mais avant de connaître le déroulement d'une carrière, il apparaîtrait judicieux de renforcer le dialogue et le contact avec le milieu universitaire. Cela permettrait aux lycéens de comprendre les difficultés et les contraintes d'une filière d'étude. A ce titre, il serait nécessaire de faire une évaluation de l'intérêt des salons d'informations (salon de l'Etudiant, Infosup, etc ...) Une personne suggère que les contacts avec les professionnels soient fonction de la catégorie de lycée que fréquente l'élève, c'est-à-dire que les catégories professionnelles rencontrées par les élèves correspondraient aux métiers susceptibles d'être pratiqués plus tard par les élèves d'un lycée.

Toutefois, il faut rappeler qu'au lycée, l'élève fait un choix d'étude plutôt que celui d'un métier.

Certains reconnaissent une utilité aux stages de découverte en entreprises de 2 ou 3 jours. Ces stages permettent de se rendre compte de la réalité d'un métier et l'impact se révèle beaucoup plus didactique qu'une discussion avec un professionnel. Ce travail d'orientation devrait faire l'objet d'une préparation en classe préalablement à une visite.

Se posent néanmoins quelques problèmes d'organisation :

- accompagnement de groupes de 20-30 élèves ; (il conviendrait d'organiser des petits groupes).
- intérêt pour chacun des élèves à la visite de telle ou telle autre entreprise.
- disponibilité des professionnels.

Toutefois, l'assemblée remarque que le stage en entreprise ne préjuge pas de l'orientation de l'élève. Ce stage doit être ouvert à tous et constituer un premier contact avec l'entreprise et le monde du travail.

c) Idée force : Réhabiliter le travail manuel et technique. Substituer la notion d'orientation par l'échec à la notion d'orientation par choix ou par projet.

Le débat évolue alors sur la distinction qui apparaît comme préjudiciable à une bonne orientation entre, d'une part l'orientation vers un travail « manuel » associée à la notion d'échec et d'autre part un travail « intellectuel » suggérant la réussite. L'orientation sur la base de la notion d'échec est préjudiciable à l'élève alors qu'il faudrait lui préférer une « orientation par choix ou projet ». En effet, certains élèves subissent trop leur orientation en fonction uniquement de leurs résultats scolaires.

On constate que l'organisation actuelle des lycées suggère quelque peu une hiérarchie qualitative entre un lycée généraliste, professionnel ou polyvalent. Il est suggéré de travailler à l'idée d'un lycée « polymorphe » qui intégrerait l'ensemble de ces catégories de lycées au sein d'une même structure des élèves. A ce titre, il faut relever la proposition d'un lycée pour tous accueillant l'ensemble général, technologique et professionnel. Certaines personnes souhaitent que se développe une culture pluraliste dès le collège qui intègre la connaissance des techniques et des arts et leur maniement.

Les savoirs sont trop cloisonnés, or il semble qu'une initiation aux travaux pratiques et technologiques seraient profitables à tous les élèves.

Dans la perspective d'un abandon de l'orientation par défaut, il faudrait développer les 3 classes passerelles<sup>3</sup> (BEP + 1<sup>ère</sup> d'adaptation ou encore BTS + bac pro). L'orientation n'apparaîtrait pas comme définitive.

---

**Question n° 18 : Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des Collectivités territoriales ?**

a) L'Etat doit être le garant de l'égalité en matière d'éducation

Certaines personnes estiment que l'Etat doit conserver ses prérogatives dans l'éducation. Le transfert de la responsabilité de l'éducation nationale aux collectivités territoriales aboutirait à la « privatisation du système d'enseignement » français. L'expérience prouverait que la privatisation serait à l'œuvre dans les écoles maternelles et primaires. Une solution préconisée serait d'aller jusqu'à une re-centralisation de l'éducation nationale permettant d'assurer l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire. En matière d'administration de l'éducation, la notion de rentabilité (choix comptables) ou de rationalité (choix statistiques) ne devrait pas être un critère.

Nonobstant ce point de vue, l'unanimité de l'assemblée semble acquise pour dire que l'Etat est seul capable de garantir l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire ainsi que la qualité de l'enseignement entre les écoles. L'éducation est « nationale » et l'Etat devrait conserver cette prérogative régalienne, notamment pour assurer le programme et les enseignements. Le personnel enseignant doit rester lié à l'Etat aussi bien pour les salaires que pour la politique de recrutement sur concours nationaux. A ce titre, on précise qu'il existe déjà une gestion déconcentrée des personnels qui permet de mieux appréhender les demandes locales. Il est fait également état d'une dérive dans la pratique du recrutement des enseignants lorsque l'Etat fait appel à des vacataires – contractuels (sorte d'intérimaires de l'enseignement) qui seraient souvent moins bien payés et moins bien formés. Selon certaines analyses, cela témoignerait de la pénurie de fonctionnaires que l'Etat ne voudrait pas embaucher ou remplacer à la suite de départ en retraites.

Les craintes d'une trop forte décentralisation de l'éducation vers les collectivités locales portent à la fois sur la disparité des moyens de ces collectivités et sur la charge financière trop lourde qui pèserait sur les collectivités locales et donc sur les contribuables « locaux » en cas de financement des structures et des moyens de l'enseignement. La charge de l'éducation ne serait pas supportée fiscalement de la même façon par les populations d'une collectivité locale à une autre. En effet, les moyens sont trop inégaux entre des collectivités locales urbaines et rurales, par exemple. Comment maintenir l'égalité dans l'éducation nationale quand il y a une si forte disparité entre les collectivités territoriales ? La décentralisation de 1982 a déjà organisé le transfert de la gestion des établissements de classes primaires aux communes, des collèges aux conseils généraux et enfin des lycées aux conseils régionaux. Le poids de la mise au norme de sécurité ou d'hygiène est une véritable responsabilité qui doit être à la charge de l'Etat, soulignent quelques personnes.

b) Par ailleurs, le cadre de la collectivité territoriale se prêterait trop au clientélisme ou encore dépendrait des élections et de l'alternance politique. On note également que des conflits d'autorité pourraient surgir (dualité de l'autorité) entre les chefs d'établissement et les collectivités locales, notamment au sujet des T.O.S. (Personnels Techniciens, Ouvriers et de Service). Qui détiendra l'autorité sur les T.O.S. ?

c) Enfin la notion d' « autonomie » des établissements prévue par la loi de décentralisation ne se matérialise trop souvent que par la réunion d'un « conseil d'administration » faisant état des besoins de l'établissement sans que ce dernier n'ait les moyens pour y répondre. Si la notion d' « autonomie » est contestée, la mise à disposition aux établissements d'une enveloppe budgétaire au profit de l'innovation et de l'expérimentation est souhaitée.

Au cours du débat sur cette dernière question, il apparaît que l'Etat doive mettre en avant son souci de justice et d'égalité sur tout le territoire en matière d'éducation nationale.